

**Appel
à candidature
Espace test agricole
Mas Baudoin**



Tester de façon sécurisée un projet agricole
en situation réelle avant installation



LE PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Grand Avignon, avec le concours technique et le soutien financier de la DRAAF, de l'ADEME et de la Région Sud, a lancé en juillet 2019 une stratégie ambitieuse autour de l'alimentation, grâce à son Programme Alimentaire Territorial (PAT). Fruit d'un intense travail de concertation de 2 années qui a permis de mobiliser près de 200 acteurs locaux, ce programme vise à construire une vision et une stratégie partagées pour l'alimentation dans l'agglomération, avec l'ensemble des acteurs de la chaîne, de la production à la consommation, en passant par le transport et la gestion des déchets.

AUTOUR DE 5 AXES FORTS

- Préserver et valoriser une agriculture locale et diversifiée, et promouvoir des modes de production respectueux de l'environnement ;
- Favoriser une alimentation saine et durable, accessible à tous et toutes ;
- Améliorer les pratiques durables de la restauration collective territoriale ;
- Réancrer les circuits courts d'approvisionnement en produits alimentaires sur le territoire ;
- Développer l'économie sociale et solidaire grâce aux activités agricoles et alimentaires.



PROGRAMME
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL

Du champ à l'assiette,
cultivons notre terroir !

L'ESPACE TEST AGRICOLE DU GRAND AVIGNON



C'est dans le cadre du PAT et pour répondre au maintien et développement de foncier agricole ainsi que pour soutenir une agriculture locale nourricière et des pratiques agricoles durables que le Grand Avignon lance son Espace Test Agricole (ETA) permanent.



Le test d'activité agricole est un dispositif qui vise à favoriser l'installation d'agriculteurs. Il est question de mise à disposition de foncier pour tester son activité en grandeur réelle, sur une durée limitée, allant jusqu'à 3 ans. Le dispositif prévoit un hébergement juridique, la mise à disposition de matériels, l'accompagnement par un réseau d'agriculteurs tuteurs ainsi qu'un accompagnement global et technique du projet.



A l'issue de leur test, les testeurs devront quitter la parcelle. Ils peuvent arrêter leur test à n'importe quel moment dans la durée des 3 années. **Ils seront alors accompagnés pour acquérir du foncier sur le territoire et lancer leur projet.**



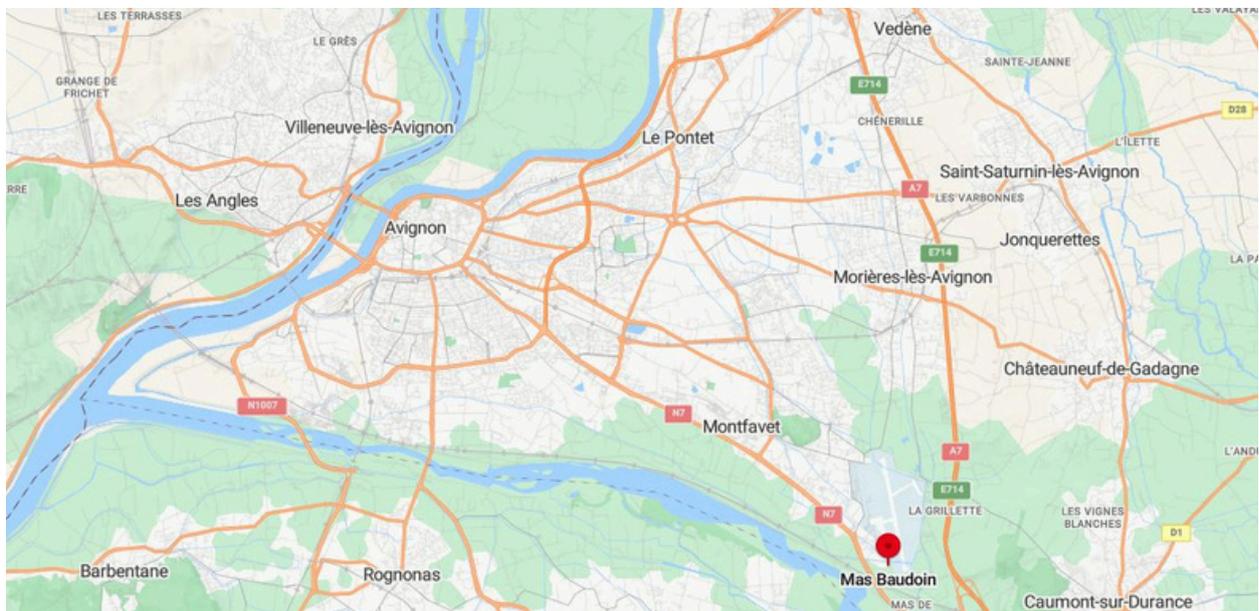
Les agriculteurs en test pourront tester leur projet, **qu'il soit individuel ou collectif et quelque soit la production**, même si la production maraîchère sera privilégiée (d'autres activités pourront être envisagées selon les propositions des candidats : floriculture, culture de PAM...).

LA LOCALISATION DU MAS BAUDOIN



Le Mas Baudoin est une ancienne exploitation arboricole comprenant un bâti conséquent pour le stockage des fruits, correspondant à des surfaces exploitées à l'époque de plusieurs dizaines d'hectares. **Il est constitué aujourd'hui de 5.2 hectares de terres agricoles d'un seul tenant et de 2672m² de bâti.**

Il est situé sur la commune d'Avignon, secteur Montfavet, à l'extrémité Sud-Est de la zone d'activité d'Agroparc, à proximité immédiate de l'aéroport Avignon-Provence.



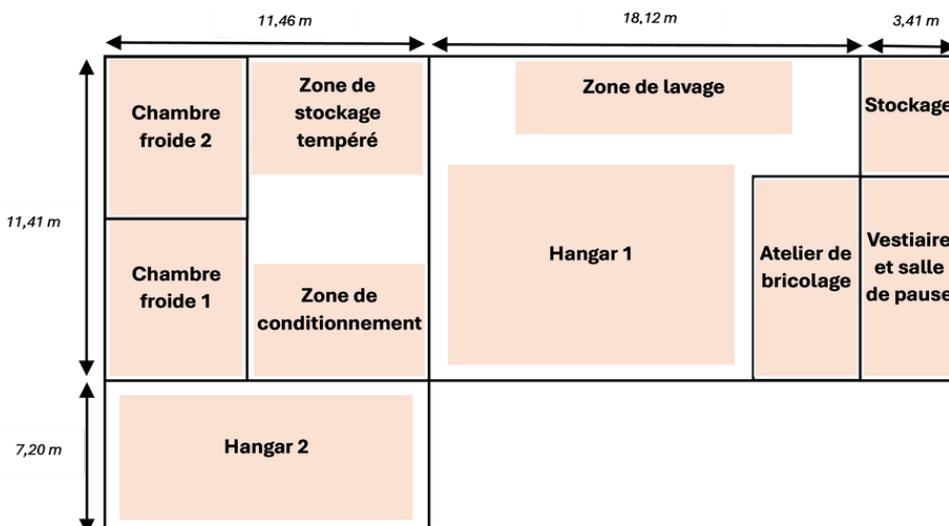
LE BATI DU MAS BAUDOIN



Le bâti conséquent a été réparti en plusieurs lots ayant des vocations distinctes quant aux usages qui y seront accueillis.

La partie ouest du bâtiment est dédiée à l'espace test agricole.

Il héberge une chambre froide, un espace de stockage tempéré, un espace de tri/conditionnement, une zone de lavage, un atelier pour le rangement d'outils et petits matériels et un espace de vestiaire, le tout sur une surface de 456m² en rez-de-chaussée.



LES PARCELLES DÉDIÉES A L'ESPACE TEST AGRICOLE DU GRAND AVIGNON



Les terres agricoles sont séparées par des haies de cyprès en 6 parcelles. Un état des lieux de la ferme comprenant une analyse de sols a été réalisé pour s'assurer que les parcelles étaient compatibles avec l'activité maraîchère, ce qui est le cas.



L'ensemble des parcelles n'ont pas été cultivé depuis plus de 10 années ce qui a permis de faire certifier les terres en agriculture biologique sans passer par une période de conversion.



Chaque couvé se voit attribuer un lot comprenant 1 hectare au total :

- deux serres-tunnel de 300m² (600m² au total) ;
- une surface en plein-champ pouvant aller jusqu'à 9400m².



Les parcelles sont équipées d'un réseau d'irrigation primaire (pompage de canal + forage).

LES LOGEMENTS



Afin de pouvoir accueillir des porteurs de projet de toute France, le Grand Avignon a fait le choix de réhabiliter une partie des logements pour y loger les agriculteurs en test qui le souhaitent, dans un studio, un T2 et un T3. Ces logements sont aménagés sur 130m² au second étage du bâtiment annexe, accessible par un escalier extérieur.



La location des logements est gérée en direct entre le Grand Avignon et les agriculteurs en test. Le montant de la location est conforme aux prix du logement social agricole conformément aux arrêtés préfectoraux du Département de Vaucluse constatant l'indice des fermages et leurs variations.

Accompagnement des porteurs de projet

En intégrant l'espace test agricole du Grand Avignon, les porteurs de projet pourront bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi de proximité en s'appuyant sur les partenaires de l'espace test :



Chambre d'Agriculture du Vaucluse : suivi et accompagnement de proximité, pour vivre au mieux son installation et la vie collective au sein du Mas Baudoin.



MOSAGRI : accompagnement administratif, juridique et comptable de l'activité et accompagnement dans la gestion quotidienne du foncier, du bâti et du matériel mis à disposition pour l'exercice de son activité test.



ADEAR de Vaucluse : accompagnement global du projet.



AGRIBIO 84 : accompagnement technique cultural.

Le matériel de l'espace test agricole

L'espace test est équipé d'un matériel agricole « de base » comprenant un tracteur et les outils nécessaires pour préparer le sol, semer, entretenir les cultures et stocker les productions.

L'équipement a été évalué sur la base du niveau d'équipement d'autres espaces test agricoles en concertation avec les partenaires locaux du monde agricole permettant de répondre aux besoins à la fois d'adaptabilité à la diversité des projets des couvés (différents degrés de mécanisation) et à la fois de reproductibilité, c'est-à-dire des conditions de travail proches de ce qu'ils trouveront à la sortie de leur test.

Le matériel est mis à disposition des couvés contre le paiement d'un forfait après acceptation des règles d'utilisation de la structure Mosagri, responsable de la gestion et de l'entretien de ce matériel. Montant du forfait à préciser.

Le petit matériel et les consommables sont à la charge du couvé .

Les avantages de passer par l'espace test agricole du Mas Baudoin

- ✓ Se lancer dans l'agriculture sans être issu du milieu agricole (une connaissance du milieu reste nécessaire)
- ✓ Tester un projet agricole innovant ou original



✓ Pendant la durée du test (1 à 3 ans) :

- Intégrer un réseau d'agriculteurs tuteurs
- Être hébergé juridiquement et comptablement et pouvoir ainsi se concentrer sur la production et la vente
- Avoir du foncier et du bâti agricole à disposition
- Avoir du gros matériel agricole à disposition
- Pouvoir être hébergé dans un logement sur place
- Être accompagné dans son projet et conseillé techniquement par des professionnels de l'agriculture

✓ Après le test :

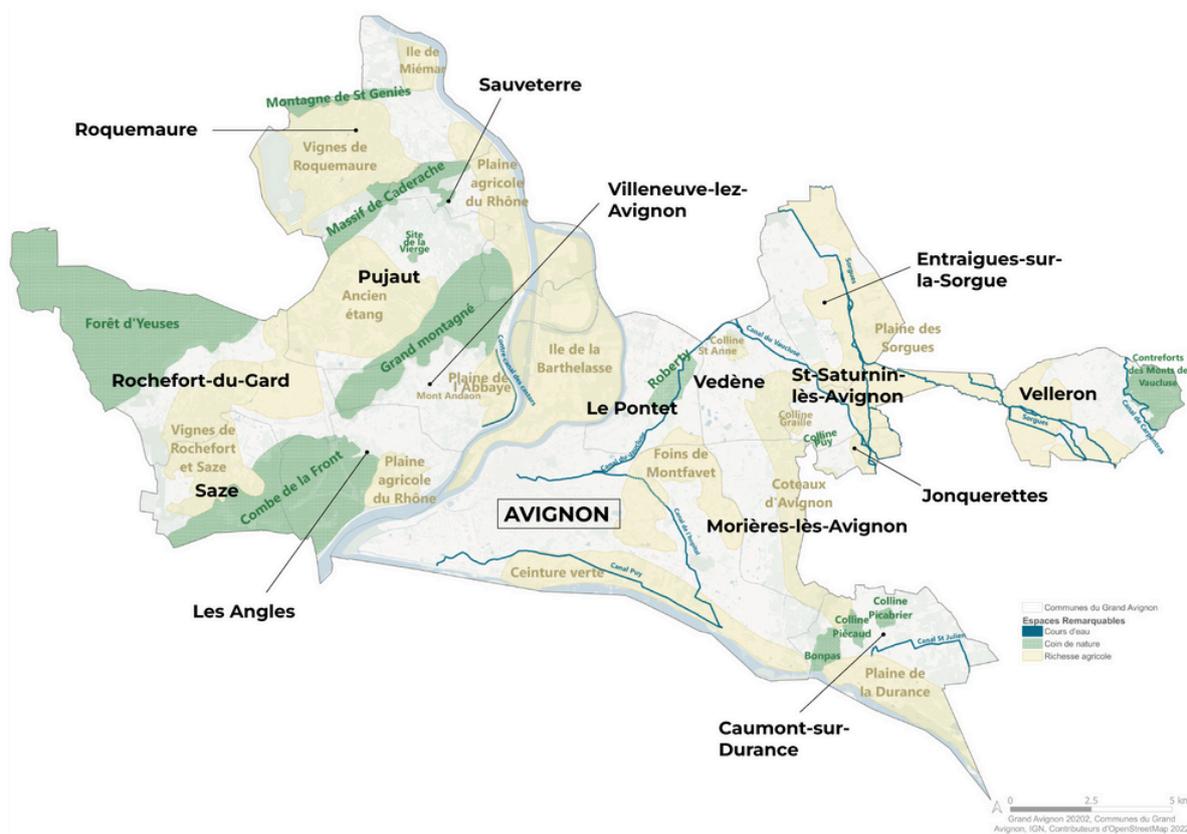
Être accompagné à la fin de l'expérimentation pour acquérir du foncier agricole sur le territoire et lancer son activité

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON

La communauté d'agglomération du Grand Avignon est constituée de 16 communes et de 196 400 habitants. Sa spécificité est de regrouper des communes situées sur deux départements (Gard et Vaucluse) et deux régions (Sud et Occitanie). L'aire urbaine du Grand Avignon est la 4ème de la région Provence Alpes Côte-d'Azur, après Marseille-Aix, Nice et Toulon.

Les communes composant la communauté d'agglomération sont Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Le Pontet, Les Angles, Morières-lès-Avignon, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Saze, Vedène, Velleron, Villeneuve-lez-Avignon, Pujaut et Sauveterre.

La Communauté exerce 17 compétences prévues par la loi et ses statuts, en lieu et place des communes adhérentes. Ses compétences obligatoires regroupent le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville. Au nombre de ses compétences optionnelles on retrouve la voirie d'intérêt communautaire, l'eau et l'assainissement, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.



Le Grand Avignon, une terre agricole

Depuis toujours, le travail d'une terre exceptionnellement riche et fertile fait vivre notre territoire. Pilier de notre économie, l'agriculture contribue aussi à l'entretien des paysages et à la qualité du cadre de vie, facteurs d'attractivité. Pourtant, comme partout en France, la tendance est à la réduction des terres disponibles pour l'agriculture notamment par l'étalement urbain et le manque de repreneurs agricoles. À l'échelle de l'aire urbaine d'Avignon, les 2/3 des surfaces agricoles ont changé de vocation, après leur vente à des fins de construction entre 2005 et 2009 et il est estimé qu'un agriculteur sur deux qui part à la retraite n'est pas remplacé.

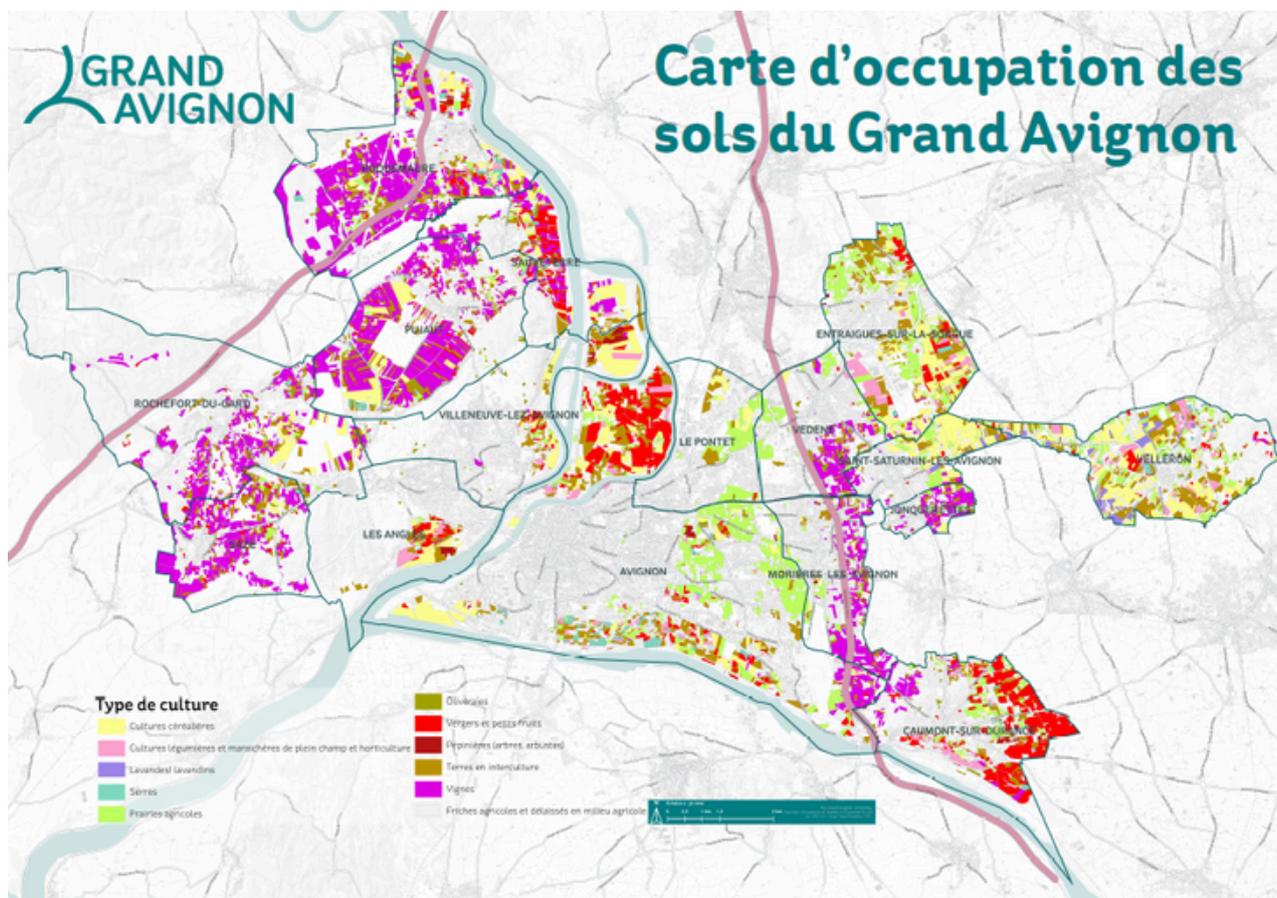
De plus, dans un contexte de changements climatiques et de perte de biodiversité, il est nécessaire d'être vigilant et de préserver l'avenir par l'évolution de certaines pratiques agricoles.



Le Grand Avignon dispose d'atouts majeurs : des filières maraîchères et arboricoles solides, une filière viticole reconnue, un secteur agroalimentaire dynamique et un écosystème local d'acteurs engagés en faveur d'une alimentation de proximité, saine et durable.

L'agriculture sur le territoire est définie par :

- 7 100 ha de territoires agricoles productifs et de terroirs viticoles reconnus ;
- 6 400 travailleurs directs et indirects ;
- 350 exploitations dont 23 % en agriculture biologique.



Une question sur le Mas Baudoin ?

Paul JOLY

Conseiller d'entreprise - référent Transmission

Chambre d'agriculture de Vaucluse

Site Agroparc - TSA 58432

84912 Avignon cedex 9

Tel : 06 77 66 04 74 - email : paul.joly@vaucluse.chambagri.fr



Avec le financement de :

